



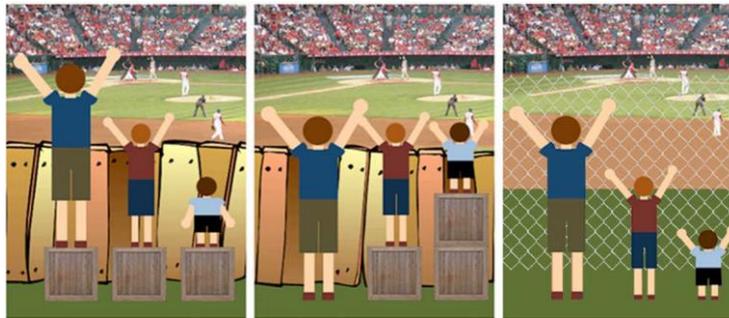
[Padlet Ressources pour les directeurs d'école.](#)

1. Pilotage Pédagogique
2. Pilotage Administratif
3. Connaissances du système

1. Pilotage Pédagogique

Accessibilité universelle. Ecart entre la réalité et la théorie? Quels outils?

Comment passer des “caisses au grillage” – équité- accessibilité



Ville d'Ottawa – 2015 – Guide de l'optique d'équité et d'inclusion

- ⇒ *L'Accessibilité est ce vers quoi nous devons tendre. Travailler sur la lisibilité de ce que nous proposons en tant qu'enseignant est une première piste. S'attacher à la structuration de l'espace, du temps, des apprentissages. Penser la classe comme un espace d'accueil pour tous. Développer de nouvelles formes pédagogiques (classes flexibles...)*

Quelles formations ASH pour tous les enseignants ?

- ⇒ *La circonscription ASH propose chaque année des événements départementaux accessibles à tous les personnels de l'Education Nationale. Sur le site de l'ASH, [plusieurs conférences et parcours magistère sont référencés.](#)*

Numéros d'appel pour aider les collègues en difficulté (autre que circo)

- ⇒ *Beaucoup de leviers peuvent être activés via la circonscription (EMAS, visite de CPC ASH, visite des référents TSA et TND...)*
- ⇒ *Le DICS fait partie du Pôle Ressource de circonscription mais fonctionne également en mode horizontal, à l'écoute des directeurs et des collègues. Il peut apporter un éclairage sur la situation et aider au lâcher-prise.*
- ⇒ *Tous les enseignants spécialisés ont des missions de personnes ressources, si il y a des dispositifs ULIS, ces enseignants peuvent être sollicités.*
- ⇒ *L'enseignant référent du secteur est également ressource sur les élèves avec PPS.*
- ⇒ *Le bureau des CPC ASH pour des conseils téléphoniques ou par mails, et indications de ressources. Leurs visites conseils ne pourront être déclenchées que sur demande de l'IEN de circonscription.*
- ⇒ *Avec l'accord des parents, les professionnels de soin qui suivent les jeunes peuvent également être contactés.*
- ⇒ *Les AESH ont également la possibilité de contacter [les AESH référents](#) du département.*

Quel pilotage du directeur sur les AESH ?

- ⇒ *Le directeur d'école est en charge de l'organisation du temps de travail des AESH au sein de son école en fonction des moyens alloués par le PIAL. Il doit signaler à son PIAL sans délai les absences et radiations des élèves de son école afin que les moyens humains disponibles puissent être redéployés au sein du PIAL. [Des ressources ici.](#)*

Comment peuvent-elles/ils rencontrer les familles avant le début de l'accompagnement par l'AESH ?

- ⇒ *Il est recommandé de faire des rendez-vous avec les parents et l'AESH avant le début de l'accompagnement (ce n'est pas forcément possible dans les faits). Ce rendez-vous peut être programmé lors des premiers jours de la mise en place de cet accompagnement.*

2. Pilotage du parcours de l'élève

Que faire si une famille refuse les orientations (ULIS / EGPA) alors que c'est dans l'intérêt de l'élève.

- ⇒ *Ces orientations ne doivent pas arriver comme un cheveu sur la soupe. Elles sont travaillées en amont les années précédentes. Des parents préparés seront plus enclin à accepter une orientation. Il faut les encourager à aller visiter des structures pour se faire leur propre idée. Les rassurer, ce sont eux qui sont décisionnaires à n'importe quel moment du parcours de leur enfant.*
- ⇒ *Les DACS (Directeur Adjoint Chargé de SEGPA) et les coordo ULIS sont personnes ressources et peuvent servir d'appui.*

Comment faire prendre conscience aux parents du "handicap" de l'enfant quand ils sont dans le déni ?

- ⇒ *L'Ecole n'a pas « à faire prendre conscience aux parents du handicap de leur enfant ». L'Ecole doit s'attacher à répondre aux besoins des élèves. Les parents ont le droit d'être dans le « déni ». C'est le travail multi partenarial avec les professionnels de soins, les psychologues scolaires qui vont les amener à choisir le meilleur pour leur enfant. Le temps des parents n'est pas forcément celui de l'Ecole. Il n'est pas nécessaire que les parents soient conscients des difficultés de leur enfant pour proposer des aménagements et adaptations en classe. Les tenir au courant des besoins spécifiques de leur enfant dans la classe est primordial. Contractualiser, rencontrer régulièrement, faire des fiches de suivi peuvent être des outils intéressants.*

Un parent refuse de se présenter à une Equipe Educative (EE)? Que faire si elle a pour objectif une orientation ?

- ⇒ *Des parents qui refusent de se présenter à une EE sont des parents dont le lien avec l'école n'est pas serein. Ce lien doit donc être sécurisé. Dans un premier temps, les causes techniques doivent être questionnées (problématique de garde d'enfants, mésentente entre les parents, incompatibilité d'horaires avec leur emploi...). L'EE peut être impressionnante pour des parents, il est souvent nécessaire d'explicitier le but de la réunion et les partenaires présents. Dans tous les cas, le projet de l'enfant doit être travaillé conjointement avec les parents et non leur être imposé. Ce sont les premiers acteurs du parcours de l'enfant.*
- ⇒ *En cas de grandes difficultés, n'hésitez pas à alerter votre circonscription.*

La rédaction du PPRE peut-elle être faite en rendez-vous sans la présence du directeur? Equipe Educative ou pas ? Compte-rendu ou pas.

- ⇒ *Oui. Le directeur doit être au courant des PPRE de son école mais il n'y a pas d'obligation de présence lors de la réunion. Un PPRE peut être rédigé en simple RDV de parents. C'est le PPRE qui fait office de CR de la réunion.*

Qui doit ou peut renseigner le LPI ?

- ⇒ *Les enseignants de la classe de l'élève.*

Comment mettre en place un PAP, sans médecin scolaire ?

- ⇒ *Les PAP peuvent être signés par le médecin généraliste qui suit le jeune.*

Élève suivi par le CAMSP => quel va être le lien avec l'école? Gevasco?

- ⇒ Les professionnels de santé peuvent être contactés par l'école seulement avec l'accord des parents.
- ⇒ Les parents sont libres d'inviter qui ils veulent pour l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) de leur enfant. Certains professionnels se déplacent. Ils participent donc à l'élaboration du GEVASCO. Un encart leur est spécifiquement réservé.

Politique des maintiens/ GS: proposition sans passer par la MDPH

- ⇒ Seule la MDPH est habilitée à se prononcer sur un maintien en GS. Il n'y a pas d'autre proposition possible.

Qui a le dernier mot dans une décision de maintien ou passage anticipé?

- ⇒ L'IA DASEN

Passages anticipés: moment de la scolarité le plus favorable? Maternelle ?

- ⇒ Il n'y a pas de moment favorable. Chaque enfant a son développement propre. Une différenciation efficace est souvent plus porteuse qu'un passage anticipé qui aura un retentissement sur l'entièreté de la scolarité de l'enfant.

Elève qui arrive d'un autre pays (SUISSE) et qui est scolarisé avec un an d'écart de sa classe d'âge: comment l'accompagner au plus tôt avant décrochage ?

- ⇒ Le pôle ressource de la circonscription doit être saisi rapidement pour toute situation complexe.

Protocole de gestion de crise? La famille peut-elle refuser?

- ⇒ Un protocole de gestion de crise efficace est un protocole co-construit avec les parents. S'ils sont dans le refus, le problème est certainement ailleurs. En cas de difficulté, le directeur doit se rapprocher de son IEN de circonscription.

3. Connaissances du système

ITEP ou DITEP, quelles différences?

- ⇒ On appelle « Dispositif ITEP ou DITEP » le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le DITEP permet de dépasser les cloisonnements des établissements et services pour offrir, seul ou en coopération avec les partenaires du territoire, une diversité d'interventions modulables et adaptables aux besoins du jeune.
- ⇒ La MDPH de l'Ain notifie soit un **DITEP entrée établissement**, dans ce cas la scolarisation du jeune se fera en interne, soit un **DITEP entrée SESSAD**, dans ce cas la scolarisation se fera en milieu ordinaire (à l'école ou établissement du second degré) avec un appui du SESSAD.

Les ITEP appartiennent à une autre catégorie d'établissement et n'ont pas de base ONDE.

Comment gérer administrativement les passages ou maintiens ?

- ⇒ Les enfants qui partent en établissement médico-social restent en inscription inactive dans leur école de rattachement. Pour rappel, l'inscription à l'école relève de la compétence de la commune. Le directeur d'école est lui chargé de l'admission. Concrètement, quand un élève quitte l'école pour entrer dans un établissement médico-social, le directeur doit procéder à sa radiation. L'élève n'est plus en « admis » à l'école, il ne fait plus partie des effectifs. La mairie quant à elle, met l'enfant en inscription inactive dans son interface dans ONDE.
- ⇒ Le directeur d'école n'a pas de gestion administrative à faire. L'élève ne dépend plus de son école.

Comment considérer les conseils de suivi et de bilans dans le libéral au regard de l'égalité et de la gratuité que met en avant l'EN ?

- ⇒ *Le soin ne fait pas partie des missions de l'Education Nationale et en aucun cas l'école ne peut prescrire tel ou tel soin.*
- ⇒ *Les psychologues scolaires peuvent prendre en charge certains bilans gratuitement. En cas d'absence de ce personnel sur votre secteur, il est possible d'alerter votre IEN de circonscription.*
- ⇒ *De nombreuses possibilités de prise en charge existent, il faut conseiller aux parents de se rapprocher d'assistants sociaux afin d'être aiguillés au mieux en fonction de leur situation.*

Un professionnel extérieur (ergothérapeute) peut-il intervenir au sein de l'école pour un élève ?

Quel modèle de convention utiliser ?

- ⇒ *Un professionnel de santé peut intervenir au sein de l'école seulement si c'est indiqué dans le PPS de l'enfant.*
- ⇒ *[Les différentes conventions](#) se trouvent sur le site de l'ASH.*

Est-on autorisé à remplir des documents demandés par des professionnels de santé lors de bilans d'EBEP ?

- ⇒ *Sur demande des parents, vous pouvez remplir des documents demandés par des professionnels de santé. Un retour sur ce qui se passe en classe peut être nécessaire pour l'établissement de certains diagnostics.*